



PPRI de l'Helpe Mineure



**COMITE DE
CONCERTATION
DU 02 juillet 2008**



PPRI de l'Helpe Mineure

Plan de la présentation

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux;
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances



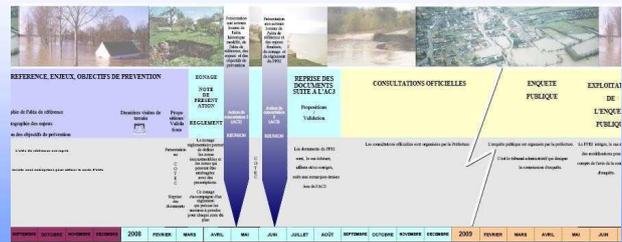
PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances



PPRI de l'Helpe Mineure

Le planning d'élaboration du PPRI



PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ **Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux**
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances



PPRI de l'Helpe Mineure

Prise en compte des remarques des acteurs

Plusieurs membres du COCON nous ont envoyé leurs avis ou remarques
 Nous avons également rencontré les mairies qui l'ont souhaité





PPRI de l'Helpe Mineure

Prise en compte des remarques des acteurs

DDAF

Remarques

- signalement de zones inondées historiquement supplémentaires sur un certain nombre de communes

Prise en compte

- indications trop imprécises pour être reportées sur carte dans le PPR mais prises en compte dans les données risques de la DDE



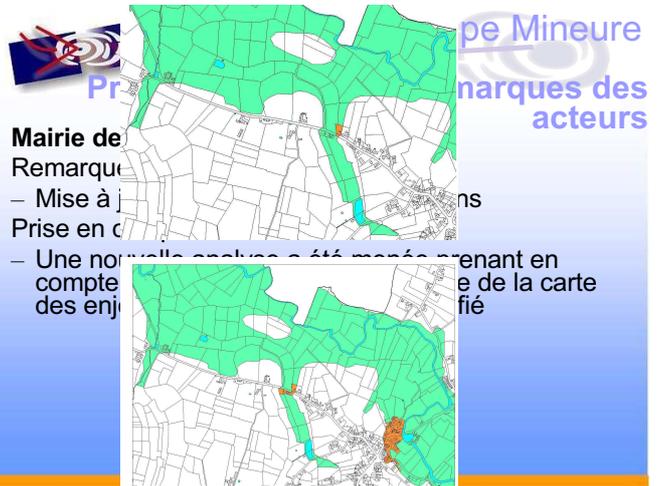
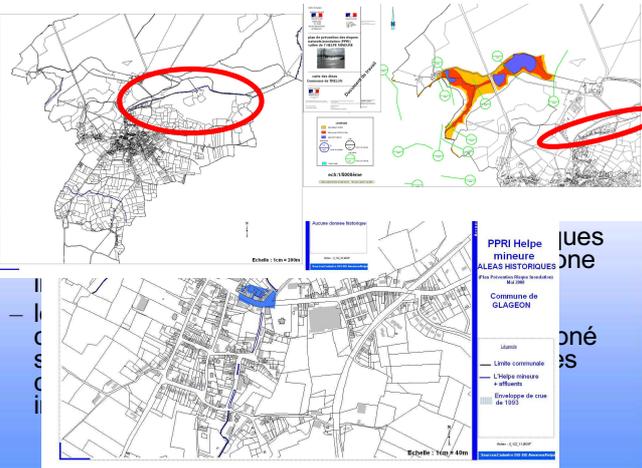
PPRI de l'Helpe Mineure

Prise en compte des remarques des acteurs

Sambre Environnement Avesnois

Remarques

- Signale qu'il possède des données de hauteur d'eau différentes pour les crues historiques mesurées à la station d'Etroeungt
- Fait remarquer que la zone inondée reportée sur la carte des aléas historiques de Glageon est due à une inondation par ruissellement ayant eut lieu en 1992
- Signale que le tracé hydraulique sur la commune de Trelon est erroné



PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux
- ✓ **Modifications des cartes d'aléa par la DDE**
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ Prochaines échéances

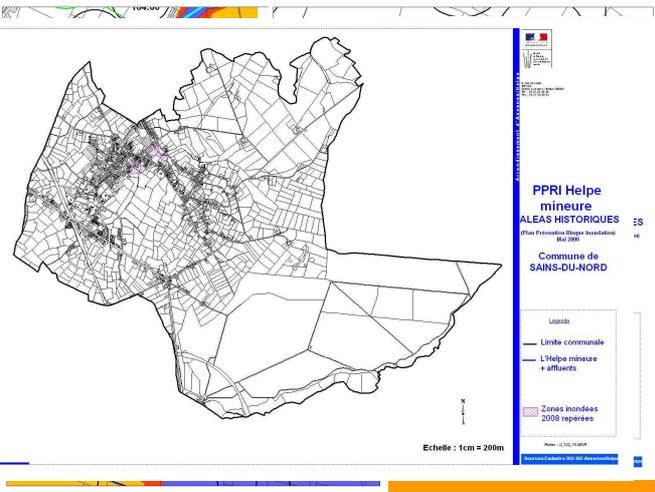


PPRI de l'Helpe Mineure Modifications par la DDE

Deux types de modifications :

- quelques petites modifications des cartes de l'aléa de référence
- des mises à jour des cartes d'aléas historiques qui font suite au remontées des inondations 2008





PPRI de l'Helpe Mineure

Au final les cartes suivantes ont été modifiées :

- **aléa de référence** : Maroilles, Rocquigny, Wignehies, Fourmies, Floyon, Glageon, Larouillies, Trelon, Cartignies
- **enjeux** : Grand-Fayt
- **aléas historiques** : Cartignies, Sains-du-Nord, Glageon

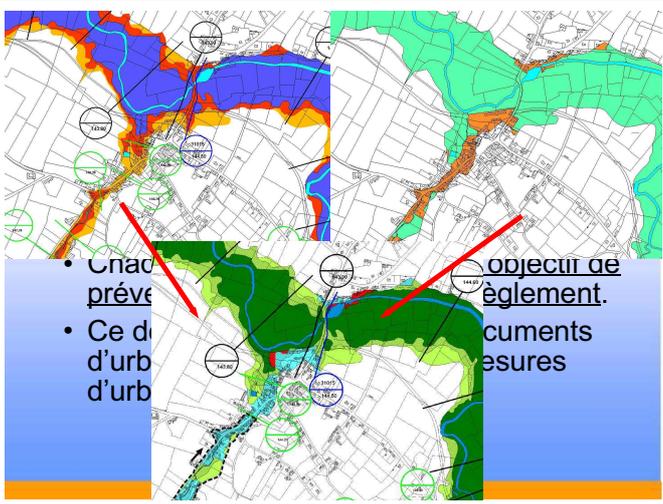
Toutes les cartes modifiées vont être mises sur le site internet de la DDE dans les prochains jours :

www.nord.equipement.gouv.fr



PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est -on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ **Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement**
- ✓ Prochaines échéances



PPRI de l'Helpe Mineure Objectifs de Prévention

Principes repris dans le zonage

Type d'occupation des sols	Champs d'expansion des crues (ZEC)	Parties actuellement urbanisées (PAU)
Aléa		
Aléa fort	Zone vert foncé	Zone rouge
Aléa moyen	Zone vert clair hachurée	Zone bleue hachurée
Aléa faible	Zone vert clair	Zone bleue



PPRI de l'Helpe Mineure Objectifs par zone

- Stopper toute urbanisation
- Préserver les capacités de stockage et d'expansion des crues
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existantes
- Préserver les capacités de stockage et d'expansion des crues,
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existantes





PPRI de l'Helpe Mineure

Objectifs par zone



- Stopper toute urbanisation
- Réduire la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures existantes



- Permettre une urbanisation limitée sous conditions

- de mise en sécurité
- de limitation du volume soustrait au champ d'expansion des crues

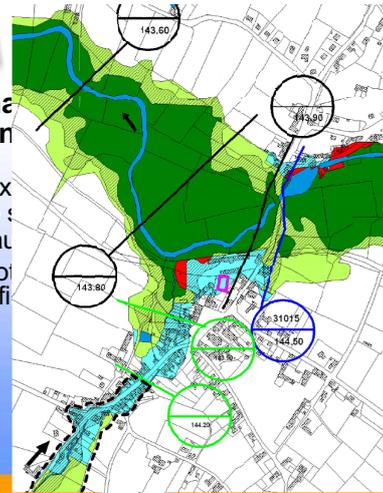


- Réduire la vulnérabilité des des bâtiments et infrastructures existantes



Déterminer la mise en

Cas 1 : il ex centennale s amont ou au
→ La cot ce profi



Helpe Mineure

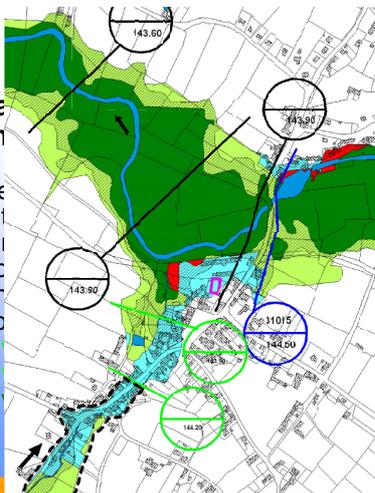
Principes

à pour
de crue
ire en
ant sur



Déterminer la mise en

Cas 2 : il n' de crue cent réglementair (zones entc est détermin au point le p
→ zone
→ zone
→ zone



Helpe Mineure

Principes

la cote
considéré
férence
rapport
:
+1 m
m



PPRI de l'Helpe Mineure

Règlement – quelques principes

Zone bleue :

- Etablissements recevant du public vulnérable (personnes âgées, jeunes enfants etc...) sont interdits
- Nouveaux biens autorisés :
 - Premier plancher habitable au dessus de la cote de référence
 - Volume soustrait à la crue: surface des remblais <20% de l'Unité Foncière touchée
 - Extensions < 20m2
 - Fourniture Notice de mise en sécurité



PPRI de l'Helpe Mineure

Règlement – quelques principes

Zone vert clair

- Nouveaux biens autorisés seulement :
 - pour la pérennité des activités agricoles (mise aux normes possibles, et extension ou nouvelle construction liée à une activité existante possibles si impossibilité ailleurs, attention pas d'habitations)
 - pour les extensions de biens existants si mise en sécurité et non aggravation du risque (limité à 20 m2)
 - Fourniture d'une notice de prise en compte du risque



PPRI de l'Helpe Mineure

Règlement – quelques principes

Zones vert foncé et rouge

- Interdiction de toute nouvelle construction sauf extension pour raison d'habitabilité ou de sécurité et limitée à 10m2





PPRI de l'Helpe Mineure Règlement – quelques principes

Prescriptions sur l'existant

- Montant mesures obligatoires limité à 10% valeur vénale biens exposés
- Établissements recevant du public vulnérable : présentation des mesures précises d'alerte et d'évacuation
- Mise à l'abri des entrées d'eau par dispositifs d'étanchéité, et mise en place de pompes



PPRI de l'Helpe Mineure

- ✓ Où en est-on?
- ✓ Prise en compte des remarques des divers acteurs sur l'aléa et les enjeux;
- ✓ Modifications des cartes d'aléa par la DDE
- ✓ Présentation de la méthodologie du zonage et du règlement
- ✓ **Prochaines échéances**



PPRI de l'Helpe Mineure

Prochaines échéances

- Avis sur les documents remis (cartes du zonage réglementaire et règlement) pour début Septembre 2008
- Reprise des remarques par la DDE et lancement des consultations officielles: Septembre 2008
- Enquête Publique: Février 2009
- Approbation: Septembre 2009



PPRI de l'Helpe Mineure

Rappel de nos obligations (Etat et Collectivités)

Nous détenons une information sur le Risque (aléa historique, aléa de référence), nous avons l'obligation :

- D'informer
- De la prendre en compte dans l'urbanisme

Prise en compte dans les PLU

Application de l'article R111.2 du code de l'urbanisme

Décret d'Information des Acquéreurs et Locataires



PPRI de l'Helpe Mineure

Toutes les nouvelles cartes et le projet de règlement vont être mis sur le site internet de la DDE dans les prochains jours :

www.nord.equipement.gouv.fr

Merci de votre attention !



